

Les sociolinguistes face au standard linguistique et à la norme écrite en berbère

Kahina Ould Fella
Maître-assistante, université
Mouloud MAMMERY Tizi Ouzou
ouldfellak@yahoo.fr

Agzul

Nextar ad nesleđ inaw aflutlay n yimusnawen n tesnalsit n tmetti, I waken ad nzer d acu I d tamuqli- nsen, amek ara tili tutlayt tamezdayt di tmaziyt akked tagnut n tira. Azal n usentel –agi yella-d imi atas n ubeddel I -d yeđran di tsertit tasnalsit (ažayer, amud). Tamukris nney d tagi : D acu I d tulmisin n tutlayt tamezdayt yer yimusnawen n tesnalsit(ismazayen)? D acuten i yisekkilen akked tiriqtan ixtaren i tira n tutlayt tamezdayt? Amek i- d bnan ismazayen tamuqli-nsen? Gef wacu I reššan iskukal-nsen?

Abstarct

We chose to study the position of sociolinguists in relation to the written standard language in Berber standard, because today the Amazigh language, whose use was reserved for daily communication, appropriates other areas such the audio-visual fields, teaching, scientific and political discourse, etc. Given the variation that characterizes and technological advances which it faces, the choice of a standard could serve as a lingua is required. Standardization is therefore urgent that "any language promotion begins with the promotion of a linguistic standard" (Sauzet; 2002). Therefore, it should ask the following question: What (s) standard (s) language (s), graphic (s) and spelling (s) advocate for linguists Berber? What types of arguments they are using to justify their choice?

Key concepts: Language planning, épilinguistique speech, coding language, linguistic norm, standardization

Introduction

Nous avons choisi d'étudier le discours des sociolinguistes sur le standard linguistique et la norme écrite pour le berbère¹ parce qu'aujourd'hui la langue amazighe dont l'usage était réservé à la communication quotidienne s'approprie d'autres domaines tels que le champ audio-visuel, l'enseignement, le discours politique et scientifique. Face à la variation qui la caractérise et aux avancés technologiques dont elle doit faire face, le choix d'une norme en position de servir de véhiculaire s'impose. La normalisation est donc une urgence par le fait que « *toute promotion linguistique passe d'abord par la promotion d'un standard linguistique* » (Sauzet ; 2002).

Les récents changements dans la politique linguistique de l'Algérie et celle du Maroc, nous ont motivés dans le sens de nous intéresser à son aménagement qui ne peut être concrétisé sans les locuteurs car une langue appartient à ceux qui la parlent mais aussi et surtout grâce aux réflexions et travaux des scientifiques², (linguistes), enseignants, qui l'étudient, l'enseignent et la codifient.

Nous nous sommes posé la problématique suivante :

Quelle(s) norme(s) linguistique(s), graphique(s) et orthographiques préconisent les sociolinguistes pour le berbère ? Quels types d'arguments mettent-ils en œuvres pour justifier leurs choix ?

Avant d'explicitier les différents choix méthodologiques et de passer à l'analyse des différentes réflexions sur la standardisation du berbère, nous donnerons quelques définitions de la notion de norme linguistique.

¹ L'utilisation du terme berbère est faite pour désigner l'ensemble des parlers, variétés attestées au Maroc, en Algérie et au pays du Sahel et dont les études ont constaté leur appartenance d'un point de vue diachronique à une origine commune qui est le berbère.

² Nous avons les réflexions de Chaker S ; 1983 : «*De la description à la planification linguistique : un tournant linguistique dans le domaine berbère, une normalisation pan berbère est-elle possible ?*» Boukous, 2003 : «*De l'aménagement dans le domaine amazighe* », Kahlouche, 1998, *L'aménagement linguistique en milieu plurilingue : le cas du berbère*, Boumalek, 2005, «*Construction d'une norme en amazighe, passage obligé, risque d'impasse ?*» Ameur, 2005 : «*La standardisation de l'amazighe ne peut être que convergente et progressive* ».

I- Le concept de norme linguistique

Pour Bagionni, 1997:217

le mot norme appliqué à la langue est d'utilisation récente. D'origine allemande, né dans les milieux de la philosophie néo-kantienne, il s'est diffusé dans les nouvelles sciences sociales allemandes, puis anglo-saxonnes, dans l'entre-deux-guerres, pour apparaître assez récemment en linguistique. Au sens de norme linguistique, il ne figure que tardivement dans les dictionnaires. A l'époque classique (XVIIe -XVIIIe), tout ce qui est grammaire qu'il s'agisse de grammaire « générale », philosophie ou de grammaire d'une langue particulière – est normatif sans complexe [...] la grammaire est un « art- science » et il est normal que le grammairien vise à régler la langue dont il décrit le (bon) usage.

Les travaux ayant pour objet la norme ont été fructueux : Labov en 1966 au cours de ses enquêtes à New York élabore les concepts d'hypercorrection et d'insécurité linguistique, Coseriu e en 1967 écrit *Systema, norma y habla* ; Rey dans « *Usages, jugements et prescriptions linguistiques* » en 1972 tente de décrire les normes subjectives, objectives et prescriptives, pour Houdebine; (1996 : 165-166) l'étude de l'imaginaire linguistique doit mettre en relation les normes subjectives et les normes objectives .

Les deux notions de norme et d'usage deviennent inextricable, c'est avec les premières grammaires du français, que naquit la notion du bon usage, qui va être reprise par l'Académie Française, qui s'est fixé comme objectif de surveiller tout écart à la norme.

Pour Boyer 1996: 89

sous ce terme unique, s'affrontent en effet une conception prescriptive qui institue des usages "normés" au nom d'un système de valeurs et une conception descriptive qui est de l'ordre du constat et qui se borne à enregistrer ce que sont les usages" normaux", dans la société, c'est-à-dire les pratiques fréquentes .

Les linguistes et les sociolinguistes francophones se sont penchés sur cette question, ils sont arrivés à dégager plusieurs types de normes : Les normes de fonctionnement, les normes descriptives, les normes prescriptives, les normes évaluatives (ou subjectives) et les normes fantasmées.

La langue standard dont il est question dans cette communication est une norme parmi tant d'autres

le standard est en réalité le résultat artificiel d'un long processus interventionniste de codification ou de normalisation. (Knecht, 1997 :194).

II. La méthodologie de la recherche

Le rapport à la norme peut être décelé à travers un discours scientifique écrit, c'est à partir de cette idée que nous avons pensé intéressant d'opter pour l'analyse documentaire d'écrits existants. Il s'agit de faire l'examen attentif de travaux académiques relatifs à la normalisation du berbère pour faire un état des lieux des réflexions autour de cette question.

II-1- Quel corpus ?

Tout d'abord une question fondamentale se pose à nous : comment expliciter les différents choix méthodologiques qui détermineront les résultats ?

Notre corpus est composé de productions scientifiques dont la thématique est soit une réflexion autour du standard linguistique, soit une contribution autour de la norme écrite. Il aurait fallu choisir sur le plan diachronique une durée bien précise ; sont alors prises en compte les publications produites à partir de 1996 jusqu'à 2010, c'est une période suffisamment importante pour qu'elle soit significative, et assez courte pour qu'on puisse réunir les matériaux et les exploiter. Pourquoi 1996 ? Cette date correspond en Algérie à l'introduction du berbère dans l'enseignement, jusqu'à 2010 date de la tenue de la dernière rencontre intitulée : *La codification graphique*, à Boumerdes. Au Maroc, en 2002, le tamazight est objet et langue d'enseignement avec le choix des tifinaghs comme graphie officielle ; comme nous prenons en compte seulement les publications académiques réalisées en français, c'est plus raisonnable de faire cette délimitation, sinon l'ampleur de la tâche serait considérable.

L'étude documentaire se basera sur la méthode qualitative qui sera concrétisée grâce à l'analyse de contenu.

II- Quel modèle de standardisation ?

Les premières réflexions sur la langue berbère ont commencé à partir du XIX^{ème} siècle, elles avaient comme problématique l'existence d'une langue ou de plusieurs langues berbères, Les berbérisants notamment (Hanoteau 1867; Basset, 1887 ; Basset; 1929, 1952) ont développé comme argumentaire pour défendre la thèse de l'unicité de tamazight, les caractéristiques linguistiques communes des divers parlars, tout en soulignant les variations

phonétiques, lexicales et morphosyntaxiques qui ils considéraient comme apparentes.

En revanche, il y avait émergence d'une autre vision, celle qui prônait le principe de langues berbères au pluriel, pourquoi langues avec un s ? Vycichl 1992, Galand, 2002 / 1985 ; ont mis l'accent sur la diversité linguistique qui a donné naissance à une dialectalisation des variétés berbères.

Chaker (2000 :162) explique sa position comme suit :

Dès mon article de 1983, j'avais pris position pour une normalisation convergente des variétés régionales du berbère.

Il explique le rejet de la tendance pan-berbère d'une part par l'existence de variétés régionales de la langue berbère nettement différenciées et par l'absence de forme commune codifiée, d'autre part cela est lié à l'absence de conditions socio-historiques d'une « normalisation « pan-berbère »,

il n'y a pas de centre normalisateur commun au monde berbère, Etat, institution religieuse ou culturelle... il ne peut y avoir de standard berbère commun unique parce qu'il n'y a pas d'espace politique berbère unique Chaker ; 2000.

Pour Kahlouche ; (2010 : 144-145)

Les tenants d'une norme pan-berbère commune à tout le Maghreb songent bien entendu, à la diglossie arabe, ils y voient un berbère commun réservé aux communications formelles et divers dialectes qui continueraient à assurer l'expression de la vie quotidienne. On oublie dans cette vision chimérique l'inexistence en berbère des conditions socio-historiques et géopolitiques qui ont permis l'émergence de la koïné arabe, grâce au marché de Souk Okadh et sa grande diffusion par la religion. Elle était de plus portée, plus tard par un immense empire.

Sur le modèle polynomique³ appliqué au basque et au catalan, Chaker (2000 :164) dit :

Cette notion ne peut guère être mise en œuvre qu'entre des variétés régionales relativement proches, par exemple, pour le Maroc, entre le tachelhit et l'essentiel du

³ Ce que Marcellesi (1983 b: 312) désigne comme « langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues. »

tamazight ; mais il me paraît très difficile d'y intégrer le rifain. En Algérie du nord, on peut envisager assez aisément un ensemble polynémique regroupant le kabyle, le chaoui et, sans doute, tous les petits parlers résiduels du centre et de l'ouest algériens. Alors que le mozabite formerait un autre ensemble avec le parler d'Ouargla et l'Oued Righ.

Quant à Carles Castellanos i Llorenç, il expose plusieurs types de codification⁴ : la codification compositionnelle, la codification unitaire, la codification indépendante, la codification plurielle, il affirme à ce propos

La standardisation de la langue amazighe doit être conçue comme compositionnel et pluriel, c'est-à-dire, provenant à une seule variété codifiée(ou à plusieurs variétés codifiées qui sont compatibles) en partant de plusieurs variétés précédentes, en raison de sa situation de dispersion dialectale et du manque d'un seul centre de pouvoir politique qui puisse exercer une fonction unificatrice. [...]Il sera question d'une standardisation à deux niveaux : le premier est un standard « A » (amazigh commun emblématique ayant les caractéristiques suivantes : degré de formalité élevé, une graphie unique standard, une seule écriture, une morphosyntaxe hautement unifiée et un lexique purifié ; le deuxième est le standard « B » nommé amazigh commun véhiculaire avec un niveau de formalité moins élevé, une graphie simplifiée, une morphosyntaxe polymorphe, un lexique pluriel épuré. (Carles Castellanos I llorenç ; 2010 : 64-65)

Contrairement aux précédentes réflexions, Lafkoui (2008: 98-99) suggère à partir d'une démarche géolinguistique de la standardisation des variétés amazighes du Rif, la formation d'une koïnè représentative, en prenant en considération deux paramètres à savoir le statut socioéconomique comme critère de sélection des villes en question et la réalisation par la suite d'Atlas linguistiques pour élaborer ce qu'elle désigne par koïnè littéraire. Boukous (2009: 15) dans un autre registre et réflexion est plutôt pour une revitalisation

⁴ La Codification compositionnelle qui est possible avec une description précise de la variation, il se forge une forme moyenne, l'exemple est une koïnè grecque .La codification unitaire qui consiste en un du coup de force, ce qui est aussi appelé historiquement le centralisme jacobin, il s'agit d'imposer un dialecte comme langue nationale officielle (exemple du français en France). La codification indépendante traite chaque dialecte comme une langue à part, ce qui donnerait un ensemble de géolectes standard, cette approche trouve des similitudes avec les langues scandinaves (suédois, danois...). La codification plurielle consiste à développer les dialectes en les faisant converger de manière à aboutir à moyen ou à long terme à une langue berbère commune : L'anglais (américain, britannique, etc.) et le portugais (au Portugal, au Brésil, etc.) In I LLORENÇ C- C. 2010, « A propos de la construction de l'amazigh », *ILES D IMESLI*, N°2, LAELA, Université Mouloud Mammer, Tizi-Ouzou, p.63.

ethnolangagière, c'est-à-dire une redynamisation de l'amazighe sur le plan individuel, communautaire et national.

Les divers modèles présentés : une normalisation convergente des variétés régionales ; (Chaker ;1985), une codification compositionnelle et plurielle (Castillanos i Llorenç, 2003), une approche géolinguistique (LEFKIOUI M , 2008) , une revitalisation ethnolangagière (Boukous, 2009), conçoivent un aménagement qui prend en compte la langue dans sa réalité socio culturelle, et géographique, une codification qui prend forme à partir du local ou du régional pour aller vers le national et le supranational, c'est dans la progression que cette entreprise de standardisation doit se concrétiser par le concours de toutes les catégories : les acteurs sociaux et les organisations étatiques et institutionnelles.

III. Quelles normes graphiques ?

Si autour du standard linguistique, les positionnements semblent converger, la différence est plus dans l'inspiration théorique et conceptuelle, ce n'est pas le cas en matière de graphie. En effet le choix des caractères est déjà sujet à polémique entre ceux qui prônent l'alphabet latin, ceux qui construisent un discours scientifique pour légitimer l'usage des caractères arabes et d'autres qui œuvrent pour le tifinagh.

La problématique des caractères à choisir pour transcrire le tamazight est plus particulièrement source de tension en Algérie puisque, il y a polygraphisme ; au Maroc l'adoption officielle du tifinagh, rend le débat autour de cette question moins houleux. Plusieurs arguments clés de type linguistique, sociolinguistique, historique, sociologique, s'avèrent pertinents pour justifier des choix graphiques.

Comme argument linguistique mis en avant, il y a la relation conventionnelle entre une langue et sa représentation graphique, d'ailleurs sont données comme preuve les diverses langues qui ont été notées par les deux alphabets : le latin et l'arabe (voir CHAKER S ; 2010 :55-56), signalant que ce discours a pour objectif de montrer que la question graphique est avant tout consensuelle, elle n'est pas d'ordre technique.

En outre, l'histoire de la langue et de l'écriture qui en postulant une origine phénicienne des caractères tifinaghs (voir Prichler : 2007), offre un argument majeur aux détracteurs de cette graphie, celui de récuser son authenticité et de dire puisqu'elles sont toutes les trois empruntées pourquoi ne pas opter pour la plus ancrée dans la réalité sociolinguistique du pays, à savoir la graphie arabe. (Voir Dourari ; 2006 :12).

La sociolinguistique est aussi interpellée à maintes reprises, mais dans quel sens peut-elle justifier un choix de caractères qui est reconnu avant tout comme étant une option idéologique. En effet plusieurs exemples de situation de normalisation comparables avec celle de tamazight sont cités, à titre d'exemple la Turquie pour son adoption des caractères latins, un acte, qui n'a pas empêché cette dernière de verser dans la régression et l'islamisme (voir Dourari (2006 :26), ce qui explique que cette graphie en elle-même, n'est ni un gage de modernité, ni un moyen d'ouverture.

La sociologie de la lecture est suscitée pour évaluer la production en tamazight écrite en latin, la réponse est vite donnée, sans qu'il y ait d'études antérieures, « il n'a pas de lecteurs de ces productions » (Voir Dourari a ; 2006 : 25)

La référence à l'histoire est présente à travers le discours politique, citant l'exemple du Président Chadli qui déclarait après le printemps berbère 1980, « oui à l'enseignement du berbère, à condition qu'il soit écrit en caractères arabes ! » Cette idée est donc ancienne et émane toujours de lien fortement marqués par l'idéologie arabiste (plus qu'islamiste d'ailleurs) et en général proche des milieux dirigeants de l'Etat. (Voir Chaker ; 2010 : 54)

Plusieurs syntagmes verbaux et nominaux se trouvent associés à l'alphabet arabe dont l'adoption signifie : Tourner le dos à un siècle d'usage social actif de la graphie à base latine, ralentir, bloquer le processus de diffusion de l'écrit, jeter aux orties ce lent et complexe travail de maturation, régression sévère dans le processus de codification et de diffusion de l'écrit, habit arabe , machine de guerre , folklorisation et enlissement, revenir à des notations de type phonétique fortement dialectalisées à segmentation aléatoires et non explicite et ne permettant pas la lecture sans oralisation. (Voir Chaker ; 2010 :56-57).

Pour réfuter le choix des caractères latins, des arguments de tous ordres sont mis en exergue , tels que l'attitude septique des mozabito-phones et des chaouiophones qui ne sont pas intéressés par les cours de tamazight, la perte de la valeur phonétique des caractères, l'absence de transparence des graphèmes latins adaptés au berbère pour les lecteurs d'autres langues à graphie latine, cette graphie ne s'impose toujours pas d'elle-même ni au Maroc, ni en Algérie, puisque le débat continue y compris chez les "berberisants", Il n'existe pas de documentation scientifique significative écrite en tamazight en graphie latine. (Voir Dourari ; 2006)

A côté de l'alphabet tfinagh, nous avons sa fonction symbolique et non informative qui est mise en avant, débat autour de son authenticité fait toujours couler des plumes : alphabet autochtone/ alphabet emprunté, il est aussi considéré par certains comme « un fardeau supplémentaire réduisant un peu plus les chances du berbère » (Chaker, 1984 :36) par d'autres comme un compromis politique, qui a mis un terme à la « guerre de caractères » (El Khatir Aboukacem-Afulay, Jlok, 2009 :129)

IV. Quelles normes orthographiques ?

La réforme orthographique en tant qu'aspect important de l'aménagement du corpus est depuis le XXème siècle l'objet d'une réflexion, le fichier de documentation berbère a tenté une uniformisation des systèmes de transcription pour le kabyle et c'est Mouloud Mammeri qui reprend le relais dans son ouvrage de Précis de grammaire berbère (1986), en 1996 sous la direction de Salem CHAKER sont apparues des propositions pour une notation usuelle à base latine du berbère, suivie de la rencontre de Bejaïa (en 2005), puis à Barcelone en 2007 s'est déroulé un colloque intitulé : *Standardisation de la langue amazighe : la graphie latine*, un autre colloque international est organisé en 2010 sous l'appellation suivante : *La standardisation de l'écriture amazighe*.

L'alphabet latin est le suivant : *a, b, c, č, d, e, f, g, ğ, h, ħ, i, j, k, l, m, n, ȳ, r, ř, s, ś, t, ť, u, w, x, y, z, ž, ε.*

Les principales caractéristiques de cette notation sont :

- La suppression des phonèmes non homogènes, tels que la labio-vélarisation, les affriquées, les emphatiques non conditionnées, les spirantes et les occlusives.

- La position stable de la voyelle neutre au contact des affixes, inutile à l'initiale, doit être mise devant les verbes monolitères et bilitères.

- L'assimilation (la tendance à la réalisation analytique), elle doit être rétablie dans sa forme canonique, pour l'assimilation lexicalisée la restitution ne se fera pas.

Pour la succession des voyelles et élision : restitution des voyelles dans tous les cas où il y a élision

- Pour l'état d'annexion : la simplification, l'uniformisation a conduit aux règles suivantes : *a →u, i→yi.*

- Le trait d'union est systématique entre les affixes mobiles, le nom, le verbe et la préposition.

Les points non encore résolus sont : la ponctuation, l'onomastique, les sigles.

L'atelier de l'INALCO de 1996 identifie cette koïnè dialectale dont il est question d'asseoir l'orthographe, elle est composée du kabyle, du chleuh et du rifain, il sera aussi question de rejeter toute hypothèse de koïnè pan-berbère, une mise en garde est alors clairement formulée pour éviter la création d'un rapport diglossique qui sera nuisible pour la codification de l'écrit. L'objectif est l'élaboration de standards écrits régionaux, le principe général doit être la tendance à la restitution phonologique avec un minimum d'innovation

La rencontre de Barcelone : *Standardisation de la langue amazighe : la graphie latine* s'inscrit dans la même lignée que celle adoptée par l'atelier de L'INALCO, 1996, elle réaffirme les mêmes principes et pratiquement les mêmes recommandations, le constat qui est fait est la variation orthographique chez les auteurs et les producteurs, malgré un effort d'homogénéisation

L'intégration du principe phonologique dans la notation usuelle a permis de réduire les divergences et variations individuelles et contextuelles et par conséquent a pour objectif de rapprocher les variétés du berbère. La variante de base sur laquelle sont formulées les principales recommandations de l'INALCO est le kabyle, néanmoins, cette notation est applicable sur tous les parlars du Nord ».

(Nait Zerrad ; 2003:335-336).

Haddadou (2010:95-96) asserte à ce propos

En fait de berbère, il s'agit « des dialectes du nord » expression qui exclut le touareg, considéré donc comme un dialecte à part. Mais le touareg n'est pas le seul dialecte à être considéré comme exceptionnel : d'autres dialectes notamment ceux du Maroc, ont des spécificités phonétiques fortes dont il faut tenir compte. Finalement les propositions ne s'appliquent de façon « ferme » et « définitive » qu'au kabyle. C'est à lui seul qu'on demande de renoncer à ses spécificités pour se rapprocher des autres dialectes [...] Il est vrai qu'on se rapproche du chleuh ou du chaoui mais on s'éloigne considérablement du kabyle.

Certains points ont été modifiés lors de la dernière rencontre internationale, La standardisation de l'écriture berbère en 2010, organisé par le HCA, d'autres ont été reconduits pour des raisons linguistiques : fonctionnelles et didactiques et pédagogiques : pour faciliter l'apprentissage. (Voir Nait Zerrad ; 2010 : 74)

Conclusion

Les sociolinguistes adoptent pour justifier le choix de telle ou telle graphie des arguments qui puisent dans la linguistique, la sociolinguistique, l'histoire, la sociologie de l'éducation et de la lecture.

La codification orthographique de la langue de référence est donc le dialecte réel. C'est à partir de ces formes dialectales que se fait la standardisation. Le critère de pan berbérité est pris avec réserve et précaution, puisque sur le terrain, plusieurs suppressions de variantes régionales et contextuelles commencent à susciter un discours métalinguistique qui se caractérise par des réactions défavorables.

Les normes descriptives viennent au secours des normes prescriptives, entre prescription et description, les frontières sont parfois floues, étant donné les enjeux symboliques qu'impliquent plus particulièrement des choix graphiques mais aussi de façon générale des choix de normalisation.

L'influence théorique sur le modèle de standardisation à adopter apparaît dans l'option proposée par plusieurs berbérissants, celle de l'approche polynomique qui tire ses origines de l'expérience corse et catalane, et de la théorie variationniste ; Boukous se revendique du modèle de revitalisation linguistique proposé par Fishman (1991, 2001), Landry, Deveau et Allard (2005) et appelé aussi revitalisation ethnolangagière.

Il y a lieu de souligner que le dispositif conceptuel employé dans le discours des sociolinguistes est le suivant : normalisation convergente, standardisation, codification compositionnelle et plurielle, aménagement linguistique, revitalisation linguistique, géolectes standards,

Le rôle glottopolitique des sociolinguistes et des linguistes en général est pertinent puisque ils réfléchissent à des approches de standardisation linguistique, ils peuvent participer à la codification de l'écrit qui se fait en partie grâce à eux, à leurs propositions fondées sur des travaux de description et d'analyse, réflexions qui relèvent des normes descriptives et constatatives qui aboutissent parfois en normes prescriptives.

Références bibliographiques

Ameur, Meftaha, 2009 : « Aménagement linguistique de l'amazighe : pour une approche polynomique », *Asinag* N°03, Maroc, IRCAM, pp. 75-88.

Bagionni Daniel ; 199 : « Norme », MOREAU M-L (dir), *Sociolinguistique, concept de base*, MARDAGA.

Boyer, Henri, 1996 : *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Ed DUNOD,

Bronca-Rosoff, 2007 : « Les normes du français en situation publique », SIOUFFI,

Gilles & STEUCKARDT, Agnès : *Les linguistes et la norme, aspects normatifs du discours linguistique*, Berne : Peter Lang pp. 21-48.

Boukous, Ahmed, 2012 : *Revitalisation de la langue amazighe Défis, enjeux et stratégies*, IRCAM.

Chaker, Salem, 1889: *Imazighen ass-a*, Alger, Ed BOUCHENE.

Chaker Salem ; 2010, « *La codification graphique du berbère : Etats des lieux et enjeux* », Actes du Colloque international La standardisation de l'écriture amazighe, Boumerdes, HCA, pp. 53-70

Chaker Salem ; Hachi Slimane 2000 : « *A propos de l'origine et de l'âge de l'écriture libyco-berbère* » [Paru dans : *Etudes berbères et chamito-sémitiques, Mélanges offerts à Karl-G, PRASSE*, (CHAKER S, éd.), Editions Peeters, Paris/Louvain.

COSERIU Eugenio; 1967, « Systema, norma y Habla », *Theoria del lenguaje y linguistica general*, Madrid: Biblioteca Romànica hispànica, pp. 11-113

Dourari Abderrezak ; 2006 : « La normalisation de tamazight en Algérie : enjeux linguistiques et symboliques », In Colloque international sur l'aménagement de tamazight, CNPLET.

El Khatir Aboukacem Afulay. Jlok Mustapha, 2009 : « Aménagement de l'amazighe. Diffusion et réception de la norme graphique » *Asinag* N°3, pp. 127-139

Galand Lionel ; 2003 : Etudes de linguistique berbère, Paris, Ed. PEETERS.

Hadaddou Mohand-Akli ; 2010 : « Des systèmes de transcription à un alphabet pour le berbère : Considération théoriques et pratiques », Actes du Colloque international La standardisation de l'écriture amazighe, Boumerdes, HCA, pp. 93-100.

I Llorenç Castillanos ; 2010 : « A propos de la construction de l'amazigh, *ILES D IMESLI*, N°2, LAELA, Université Mouloud MAMMERI, Tizi-Ouzou,

Kahlouche Rabah ; 1998 : « L'aménagement linguistique en milieu plurilingue : le cas du berbère », Actes des journées d'études, La coexistence des langues dans l'espace francophone

Kahlouche, Rabah, 2010 : « Quelle norme pour l'enseignement du berbère en Kabylie ? », *ILES D IMESLI*, N°2, LAELA, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou

Lefkioui, Mena 2008 : « Pour la démarche géolinguistique de la standardisation des variétés amazighes du Rif », *Afrika Focus*, pp.97 - 102. <hal-01116035>HAL Id: hal-01116035<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01116035>Submitted on 12 Feb 2015

Marcellesi, Jean-Batiste, 2003 : *Sociolinguistique Epistémologie, langues régionales, Polynomie*, France, Ed L'ARMATTAN

Nait Zerrad Kamal ; 2003 : « Les systèmes de notation du berbère », Caubet, Dominique ; Chaker Siblot : Codification des langues de France, Paris Ed L'ARMATTAN

Nait Zerrad Kamal ; 2010 : « Codification de l'orthographe kabyle (et berbère) : critiques et propositions », Actes du Colloque international La standardisation de l'écriture amazighe, HCA, Boumerdes, pp.71-92.

Rey Alain, 1972 : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue Française* N°16, Paris, pp. 4-28.